Date de mise en ligne : 4 avril 2025

MAIRIE DE
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE DEMOLIR

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PD 94078 25 00001** du 20 MARS 2025
Un permis de démolir a été délivré à

	DIRECTION IMMOBILIERE SNCF RESEAU
Domicilié (e)	10 Rue Camille Moke 93210 Saint-Denis
En vue de la réalisation :	DEMOLITION D' UN BÄTIMENT
Sur un terrain sis	VIEUX CHEMIN DE PARIS
Cadastré	AT71

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 20 MARS 2025

MAIRIE DE VILLENEUVE-ST-GEORGES (V.-de-M.) - DAUP -

Madame Le Maire
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de démolir ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PD 94078 25 00001** du 20 MARS 2025 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,